



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 79480

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le développement de la lecture dans notre pays. Il désire connaître les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin de valoriser la lecture.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, est très attentif à tous les aspects qui concernent l'apprentissage et le développement de la lecture. Dans le cadre des nouveaux programmes entrés en application à la rentrée scolaire 2008-2009 dans toutes les classes de l'école maternelle à la fin de l'école les instructions sont claires : « au cours préparatoire, l'apprentissage de la lecture passe par le décodage et l'identification des mots... », il est précisé quelques lignes plus loin dans le même texte : « dès le cours préparatoire les élèves s'entraînent à déchiffrer... ». Ces principes sont ensuite détaillés dans la progression désormais intégrée au programme lui-même. Afin d'aider les enseignants, l'éducation nationale met à leur disposition des outils de travail, strictement conformes au programme tel le DVD « Apprendre à lire », le document « Lire au CP ». Des recherches sont actuellement en cours sous la direction d'universitaires, avec le soutien actif du CNRS, pour définir les modalités les plus efficaces de cet apprentissage et mettre à disposition des maîtres de nouveaux outils validés par une évaluation indépendante. L'étude du vocabulaire a également bénéficié d'une attention nouvelle par des activités spécifiques en classe : « En étendant son vocabulaire, l'élève accroît sa capacité à se repérer dans le monde qui l'entoure, à mettre des mots sur ses expériences, ses opinions et ses sentiments, à comprendre ce qu'il écoute et ce qu'il lit, et à s'exprimer de façon précise à l'oral comme à l'écrit. La compréhension, la mémorisation et l'emploi des mots lui sont facilités par des activités de classement qui recourent à des termes génériques, par une initiation à l'usage des synonymes et des antonymes, par la découverte des familles de mots et par une familiarisation avec le dictionnaire. » Un dispositif d'évaluation des acquis de tous les élèves a été mis en oeuvre pour mieux fixer les attentes et vérifier l'atteinte des objectifs à chacun des paliers du socle commun. Enfin des dispositifs nouveaux - l'aide personnalisée et les stages de remise à niveau - sont désormais disponibles pour aider les élèves, dès qu'une difficulté apparaît. Le ministre a lancé, en mars 2010, un plan pour prévenir l'illettrisme et donner le goût de lire. Dans ce cadre, une convention a été signée entre le ministère chargé de l'éducation nationale et l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI). L'opération « Un livre pour l'été » a permis la diffusion, en 2010, des Fables de La Fontaine en 180 000 exemplaires aux élèves de CM1 ; un travail pédagogique a été conduit sur cet ouvrage en CM2. Cette opération, relayée en 2011 par le Centre national de documentation pédagogique, a été reconduite. Chaque élève de CM1 a reçu un exemplaire des Contes de Perrault illustrés par des images d'Épinal. Des ressources pédagogiques seront mises en ligne sur eduscol à la prochaine rentrée scolaire afin de faciliter le travail des enseignants de CM2 à partir de cet ouvrage. Différentes actions en faveur de la lecture ont été lancées en partenariat avec plusieurs associations telles que Lire et faire lire, l'Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école (APFEE), l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV). des correspondants académiques ont été désignés (dans chaque académie) par les recteurs pour coordonner localement le plan qu'ils ont défini. Des assises académiques ont été organisées en région, durant l'année

scolaire 2010-2011, pour mieux faire connaître le phénomène et définir, avec les partenaires de l'école, les moyens les mieux adaptés pour y répondre.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79480

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2010, page 5983

Réponse publiée le : 23 août 2011, page 9129